

Procès-verbal n°3 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 12 août 2022
À :	10h au DGL par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOUÏ - Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N° 2 de la réunion du 22/07/2022.

RAPPELS IMPORTANT

Consulter le PV N° 1 du 8 Juillet 2022

Afin d'éviter comme la saison dernière un nombre trop important de forfaits sur les plateaux par manque de joueurs ou retraits d'équipes après engagement la Commission du Football d'Animation vous informe **qu'elle contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser un engagement si le club n'a pas assez de licenciés dans la catégorie engagée.**

DATES LIMITES D'ENGAGEMENTS

- **CHAMPIONNAT U12/U13** - le 03 septembre 2022 – FMI obligatoire pour les rencontres.
- **CHAMPIONNAT U12** - le 03 septembre 2022- FMI obligatoire.
- **FOOTBALL D'ANIMATION :**
 - **FOOT A8 : U10 et U10/U11** - 5 septembre 2022 (*Plateaux élites les clubs doivent le préciser lors de l'inscription*)
 - **FOOT A5 : U8/U9** – 12 septembre 2022 (*Plateaux élites les clubs doivent le préciser lors de l'inscription*)
 - **FOOT A5 : U6/U7** – 12 septembre 2022 (*Pas de plateaux élites*)

CALENDRIER GENERAL FOOTBALL ANIMATION

Vous trouverez le calendrier général du football d'animation en cliquant sur ce lien

<https://gard-lozere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/76/bsk-pdf-manager/f09a751a128e2ba1193cf7dd212909d2.pdf>

CHAMPIONNAT U12/U13

Mise en place de la FMI. Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres.

Des réunions de formation à l'utilisation de la tablette seront organisées par le District.

CREATIONS D'ENTENTES

Pour les **CREATIONS** ou **DISSOLUTIONS d'ENTENTES**

(OBLIGATION de faire la demande depuis Foot club : **Menu / Organisation/ Vie du club puis choisir le type de demande...**)



Saison 2022-2023

Marie-Francoise BARET

VIE DES CLUBS

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFIFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Cotisation en ligne
- Notifications
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Editions et extractions
- Vie du club

Licences

Compétitions

Autres clubs

Divers

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *

- Reprise d'activité
- Inactivité
- Fusion absorption
- Changement de type
- Cessation d'activité
- Changement de nom
- Entente
- Création Groupement

Art 39 bis : En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s)

POUR INFORMATION

Avant de vous engager dans une entente, nous vous suggérons de bien prendre connaissance des divers règlements régissant les ENTENTES

RG FFF

— **Paragraphe 4 – Page 21**

<https://media.fff.fr/uploads/document/ee0e2214c19a2eb4ba206ce3851fbc1f.pdf>

RG DISTRICT GARD-LOZERE (annuaire du District

— **Art. 14 - L'entente 1. Page 137**

<https://gard-lozere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/76/2022/08/CHAPITRE-7-1.pdf>

PROCHAINE REUNION

- **Date à définir**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

